



EDITO **« Happy Bad Year »**

C'est ce que se sont dit les 8 camarades de Goodyear qui ont été condamnés à 9 mois de prison ferme.

Cela confirme que la justice a choisit son camp : celui des patrons et des actionnaires ! Le jugement rendu par le tribunal d'Amiens vient confirmer la volonté de criminaliser la lutte syndicale, la lutte pour l'emploi, la lutte contre l'injustice, et pour la dignité de tous ceux et celles qui, chaque jour, subissent le diktat libéral.

Pour SUD la véritable urgence est de continuer à faire des propositions alternatives, à se battre dans les entreprises et dans la fonction publique pour défendre les intérêts des salarié-es, de porter un projet de transformation sociale, répondant aux impératifs de partage du travail et des richesses, écologiques et d'une autre organisation du travail. Ces condamnations n'entameront en rien notre combativité.

PSD Aigle : **Orange prend son envol et quitte son nid**

Le projet de l'entreprise est d'avoir des boutiques plus grandes pour mieux accompagner le client, et effectivement la boutique d'Aigle avec ses 35m2 en est exclue. En transférant vers un partenaire, l'entreprise choisit de laisser les clients dans le contexte actuel puisqu'aucun travaux ne seront réalisés et les insatisfactions seront identiques «boutique trop petite et manque de personnel».

Comme d'habitude, la Direction prend les stats qui l'intéresse, NPS en dessous de la moyenne de la DO, peu de ventes, mais ne tient pas compte des résultats de la satisfaction client envers le personnel qui sont très bons.

Les Aiglons, qui ont en mémoire l'exemple de la ville de Mortagne avec le transfert de la boutique en 2008 vers un partenaire qui a fermé début 2015, seront ravis de devoir aller dans les grandes agglomérations de la région pour être mieux accompagnés et servis par Orange.

Cela accentue leurs craintes comme les nôtres de la disparition de l'enseigne Orange de certaines villes. Et ce n'est qu'un début puisque pour 2016 nous passerons de 50 à 45 boutiques, mais rassurez-vous, comme le dit la Directrice de l'AD, nous ferons des ouvertures de smart stores voir mégastores avec des regroupements d'agence, par exemple sur Rouen, surtout n'en parlez pas car on risque de perdre le local souhaité comme cela s'est produit sur Montivilliers. Une fois le dossier transmis aux élus CE, la direction s'empressait d'annoncer la fermeture de la boutique aux salarié-es afin qu'ils se positionnent sur d'autres postes.

En séance, les élus CE, jouant leur rôle, ont proposé la résolution ci-dessous :

Les élus du CE réunis en séance plénière du 13 janvier 2016, font le constat que le projet de l'Aigle montre une décision d'entreprise néfaste pour l'emploi dans notre territoire. Par cette résolution, les élus s'opposent à la désertification organisée par la Direction d'Orange Normandie Centre.

Au vu de la politique de notre Direction à Mortagne au Perche, ville de même département, le transfert à un partenaire s'est finalisé par une disparition de l'enseigne quelques années plus tard.

Pour les élus, ce transfert ne garantit en rien une présence à long terme dans cette commune et les élus demandent le maintien de cette boutique propriétaire et se réservent la possibilité de faire des propositions

Pour 10 : CGT, FO, SUD, Abstention 4 : CFDT, CFE-CGC

Accord changement horaire SCO Maginot

Après la présentation au CE de décembre, du dossier des changements d'horaires à Tours Maginot, la direction nous a présenté ce mois-ci le projet d'accord concernant l'accompagnement des salarié-es.

En effet, même si les élu-es SUD trouvent positif de ne plus travailler le samedi ni faire de 20 heures, la contrepartie est, à durée de travail égale, une baisse importante des JTL. L'accord propose d'allouer 12 JTL supplémentaires pour 2016.

Ces JTL seront transformés en RC, afin de n'être pas obligé de les poser dans l'année et pourront même être convertis en numéraire pour celles et ceux qui le désirent.

Ces 12 jours sont issus de plusieurs séances de négociations entre la direction et les organisations syndicales. Les propositions de ces dernières ont été assez disparates et malheureusement l'unité de toutes les OS sur le sujet n'a pu être faite.

Seuls CGT, SUD et FO ont su garder une unité face à la direction en rendant compte régulièrement aux salarié-es de l'avancement des négociations et surtout en prenant auprès d'eux leur mandat pour les revendications.

Même si le résultat est loin de correspondre aux attentes des salarié-es, ces 12 jours sont largement supérieurs aux propositions de la CFDT (6 jours), de la CFE-CGC (5 jours) et de la direction au début des négociations (3 jours).

Cela démontre, s'il le fallait encore, que l'unité des organisations syndicales peut porter ses fruits, même si, dans le cas présent, ils sont quand même un peu maigrichons.

La CFDT et la CFE-CGC ont voté pour cet accord, la CGT contre, SUD et FO se sont abstenus.

L'accord est maintenant à la signature des organisations syndicales.



Prochain CE
17 et 18 février 2016.

Elu(e)s SUD

Titulaires : Yannick Le Morvan (Trésorier), Laurent Le Deunf, Jean-Pierre Sauvegrain, Jean-Claude Planchin

Suppléants : Jean Caillard, Sylvain Boulant, Denis Allix, Yannick Veschambes

Représentant Syndical : Nicolas Savaton

Sud BN 0231942600 sudptt14@wanadoo.fr Sud 36-37 0247851111 sudptt36.37@gmail.com

Sud HN 0235632020 sudptt.hn@orange.fr Sud Loiret 0238837239 sudloiret@wanadoo.fr